

SOS Médecins France vient de quitter le Comité d'Organisation de l'étude conduite par l'HAS sur « les recommandations de bonnes pratiques sur les modalités de prise en charge d'un appel de demande de soins non programmés dans le cadre de la régulation médicale ».

Cette décision vient après la démission la semaine dernière de l'expert proposé par SOS Médecins au sein du groupe de travail de l'HAS.

SOS Médecins ne peut, en effet, cautionner les méthodes et la partialité des travaux qui ne prennent absolument pas en compte son expérience largement éprouvée et reconnue depuis 44 ans (existence antérieure au Samu).

Ainsi, SOS Médecins France, premier réseau libéral de Permanence de Soins en France avec ses 1000 médecins et ses 4 millions d'appels reçus, a mis en place un système de prise en charge des appels et des patients qui donne pleinement satisfaction aux patients et aux pouvoirs publics.

Ce système reconnu dans la loi HPST et dans le décret de Permanence de Soins du 13 juillet 2010, est adapté et optimisé sur le terrain par notre savoir faire avec la meilleure sécurité pour le patient.

Or le texte en cours de validation par l'HAS tend à défaire le maillage d'effecteurs au profit d'une régulation médicale qui immobiliserait les médecins derrière leur téléphone.

Ce modèle du « tout régulation » qui correspond à la mission des Samu ignore délibérément l'importance de la présence au chevet du patient et pourrait avoir un impact particulièrement négatif sur la santé publique.

Il faut ajouter que le coût du système « tout régulation » est très supérieur, du fait de l'accumulation de coûts additionnels : régulation proprement dite, moyens de transports, et sur-fréquentation des urgences, à celui de l'envoi de médecins auprès des patients, qui facilite

une prise en charge adaptée et optimise les possibilités de maintien à domicile.

Pour assurer une régulation médicale des appels de permanence de soins de façon rationnelle, pragmatique et efficace, l'important est qu'un médecin soit toujours en mesure de prendre l'appelant au téléphone et que l'envoi d'un praticien au chevet d'un patient soit toujours organisé sous l'autorité et la responsabilité du médecin régulateur.

SOS Médecins espère vivement que le Ministère de la Santé saura dépasser la vision dogmatique et porteuse d'une inefficacité onéreuse que l'HAS est en train de promouvoir, en élaborant un décret sur la régulation médicale qui traduise avec réalisme les orientations de la loi HPST.

Contact presse

- Dr Dominique RINGARD, président de SOS Médecins France
- Tél. : 01 47 07 65 00 – dr.dominique.ringard@sosmedecins.fr
- Dr Serge SMADJA, secrétaire-général de SOS Médecins France
- Tél. : 01 47 07 65 00 – dr.serge.smadja@sosmedecins.fr